

## Conseil Municipal du lundi 6 juin 2016

Le lundi six juin deux mille seize, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel sous la présidence de Monsieur ASTRIC Bertrand, Maire.

Absents excusés et représentés : Mme Virginie AUFFRET, absente excusée, procuration à Mme Françoise BERNARD; M. Fabrice VALLADONT, absent excusé, procuration à M. Bertrand ASTRIC; Mme Véronique LEMESTRE, absente.

M. Rémy MICHON a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00.

Le compte rendu de la séance du 2 mai 2016 n'appelle pas de remarque particulière, il est validé comme tel.

### Fusion des communes

Le Maire informe le conseil des positions des différentes communes concernées par le projet de fusion et explique que la fusion ne pourra se réaliser à la date du 30 juin 2016. Le dispositif financier incitatif aux fusions de communes a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2016. Le conseil municipal envisage de poursuivre la réflexion jusqu'à cette dernière date. Néanmoins, la fusion de communes ne doit pas être réalisée sur le seul argument financier, un "projet commun" est nécessaire, aussi le périmètre envisagé initialement pourrait-il être modifié.

Pour clore ce débat, le Maire indique aussi au conseil des intentions du Grand Besançon de se transformer en communauté urbaine au 1er janvier 2019.

### Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) : avis de la commune sur le projet d'extension du périmètre communautaire défini par arrêté préfectoral du 14/04/2016

Le Maire expose que suite à l'arrêté départemental de coopération intercommunale (SDCI), le Préfet du Département du Doubs a arrêté et transmis le projet de modification de périmètre de la CAGB le 14 avril 2016. Ce projet propose une extension du périmètre communautaire pour le porter à 72 communes représentant 192 042 habitants.

Les conseils municipaux des communes et organes délibérants des EPCI concernés sont sollicités pour formuler un avis sur ce projet dans un délai de 75 jours à compter de la date de notification de l'arrêté préfectoral.

L'exposé du Maire entendu le conseil donne, **à l'unanimité**, un avis négatif sur le projet d'extension du périmètre communautaire.

### Projet Cure : choix du cabinet d'architecte

Le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée afin de retenir le cabinet d'architecte en charge de réaliser le projet Cure. Trois cabinets avaient été préalablement retenus par un jury. Ces derniers ont tous déposé une première offre puis ont été reçus par la commission Cure et ont enfin remis une offre définitive.

Le Maire présente le rapport d'analyse des offres et classement établi suite aux négociations réalisées par la direction de l'ingénierie, assistant au maître d'ouvrage dans ce projet. Il précise

que l'estimation de cette prestation (tranche ferme et tranche conditionnelle) est de 139 000 € HT.

| Cabinet d'architecte | Montant de l'offre | Note / 100 | Classement |
|----------------------|--------------------|------------|------------|
| Archicréo            | 89 775 € HT        | 83,6       | 1          |
| Philippe DONZE       | 94 500 € HT        | 78,9       | 2          |
| Jean-Michel LHOMMEE  | 78 340 € HT        | 77,5       | 3          |

Le Maire propose de retenir l'offre du cabinet Archicréo pour un montant de 89 775 € HT.  
L'exposé du Maire entendu le conseil, **à l'unanimité**, accepte de retenir le cabinet Archicréo de Besançon pour la réalisation du projet Cure.

#### **Acquisition d'un terrain de 362 m<sup>2</sup> nécessaire à la création d'un parking**

M. Roland DEMESMAY, adjoint au maire, présente le projet d'aménagement d'un parking à proximité du cimetière.

L'aménagement de cet espace nécessite l'acquisition d'une emprise de terrain de 362 m<sup>2</sup> sur la parcelle ZD n°206. Ce terrain est actuellement exploité par un agriculteur. L'acquisition des 362 m<sup>2</sup> implique une indemnité d'éviction fixée par France Domaine à 118,30 €. La commune s'engage, à ses frais, au déplacement des barrières, de la clôture et de la prise d'eau.

Pour les propriétaires indivis de la parcelle ZD n°206 le prix d'achat de l'emprise a été fixé à 362 €.

L'exposé entendu le conseil, **à l'unanimité**, accepte les indemnités proposées en vue de l'acquisition de l'emprise de 362 m<sup>2</sup> nécessaire à la réalisation du projet. Il est entendu que les frais et taxes liés à cette affaire sont à la charge de la commune.

Le conseil autorise également le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces administratives nécessaires.

#### **Aménagement sécurité entrée sud : lancement de la consultation**

M. Roland DEMESMAY, adjoint au maire, présente le projet d'aménagement de sécurité entrée sud de la commune au niveau du cimetière.

Le projet consiste à :

- poursuivre le trottoir jusqu'au chemin de Champ Martin,
- créer un parking de part et d'autre du chemin de Champ Martin (une partie sur un terrain privé et une partie sur le territoire communal),
- créer des canalisations et drains pour éviter que les eaux d'infiltration arrivent sur la chaussée,
- créer sur une zone du cimetière un jardin du Souvenir,
- créer une entrée permanente au cimetière vers le parking avec portillon,
- refaire le début du chemin de Champ Martin.

L'estimation financière pour la réalisation de ces travaux réalisée par le cabinet BEJ est de 70 000€ HT.

L'exposé entendu le conseil accepte, **à l'unanimité**, le projet d'aménagement et autorise le

## Questions diverses

- le 1er juillet 2016 aura lieu l'enregistrement de l'émission radiophonique "La Faute à l'accordéon" à la Maison des Loups. Le comité des fêtes de l'An 2000 est l'organisateur de cet évènement.
- la date du prochain conseil est fixée au 11 juillet.
- l'entreprise pressentie pour la restauration du monument aux morts a fait faillite : un nouveau prestataire doit être trouvé.
- motion contre l'augmentation des tarifs francs-comtois de carte grise pour les aligner sur les tarifs bourguignons.
- date des élections présidentielles : 1er tour 23 avril 2017, 2ème tour 7 mai 2017.
- Hervé REYSSIE, conseiller municipal, délégué à la sécurité, rend compte d'une réunion organisée par la gendarmerie le 2 juin 2016 avec les élus locaux. Les statistiques indiquent une hausse du nombre des cambriolages parallèlement à une baisse des effectifs de gendarmerie.
- la société BOUTET devrait intervenir pour la réfection du parcours santé courant octobre-novembre 2016.
- le tournoi multisports organisé par le conseil municipal des jeunes (C.M.J.) a été une pleine réussite grâce au nombre de participants (57 enfants), aux conditions météorologiques et à sa convivialité. A noter : plus de filles participantes que de garçons.
- le remplacement du toboggan de l'école maternelle est à l'étude et a été confié au CMJ.
- une délégation du CMJ a rencontré des bénévoles des restos du cœur : entretien à suivre dans le Grand Loup à venir.
- la boulangerie "la Tradition du Loup" change de propriétaire début août.

La séance est levée à 22 heures 20.

Maire à lancer la consultation.

#### **Convention d'objectifs pour la gestion d'actions Petite enfance : Avenant n°9 au contrat**

Le Maire expose que pour la gestion d'actions petites enfance, la commune est en convention avec l'association Familles Rurales via "La souris verte" et "La source aux oiseaux".

Il précise que pour l'année 2016 et suite à la réunion d'objectifs avec les communes adhérentes il y a lieu de prendre un avenant. Le Maire donne lecture de l'avenant n°9 qui prévoit une participation de Boussières pour 2016 à hauteur de 28 459,17 € hors subvention de la CAF. Ce chiffre est très supérieur aux prévisions budgétaires

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité.**

#### **BP communal 2016 : transfert de crédits**

Le Maire expose que suite au vote du BP communal 2016, il a reçu une note de la préfecture lui indiquant que les crédits votés au compte 1641 (capital d'emprunt) sont insuffisants par rapport au tableau de l'état de la dette annexé au budget.

Après vérification une erreur s'est glissée dans la saisie des emprunts : inversion sur un emprunt entre les intérêts et le capital.

Afin de rétablir cette erreur de saisie, le maire propose de transférer 2 500 € de l'opération n°60 dont les crédits passeront de 15 000 € à 12 500 € et de les affecter à l'article 1641 dont les crédits passeront de 55 500 € à 58 000 €.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité.**

#### **Vote des comptes administratifs 2015 : budget général, Budget AEP, Budget Assainissement et Budget "Lotissement du Stade" : précision**

Le Maire rappelle la délibération du 14 mars 2016 par laquelle le conseil municipal a voté les comptes administratifs 2015 de l'ensemble des budgets.

Il informe le conseil qu'il a reçu une note de la préfecture lieu indiquant qu'une coquille s'est glissée dans le vote. Le Maire précise donc que pour le vote de cette délibération :

- 9 conseillers présents
- 5 absents
- 12 votants; le Maire n'ayant pas participé au vote, conformément à l'article

L.2121-14 du CGCT, et non 13 voix comme indiqué sur la délibération du 14 mars 2016.

Les comptes administratifs 2015 sont donc approuvés par 12 voix pour.

La présente délibération annule et remplace la délibération du 14/03/2016.

#### **Après-midi musical du 28 août 2016**

Une manifestation musicale est prévue sur le site des Papeteries dimanche 28 août 2016 avec la participation de deux disc-jockeys qui mixeront de la musique des années 60 à nos jours. A cette occasion une restauration (goûter) sera organisée à destination des promeneurs.